

# Allianz Emerging Markets SRI Bond - RT (H2-EUR) - EUR

Fonds d'obligations de marchés émergents avec une approche ISR

**Allianz**   
Global Investors

## Objectif d'investissement

Le fonds investit principalement dans des obligations souveraines et quasi souveraines provenant des marchés émergents, qui répondent aux critères de développement durable (politique sociale, droits de l'Homme, gouvernance d'entreprise, politique environnementale et éthique). L'objectif d'investissement du fonds est de parvenir à un accroissement du capital sur le long terme.

## Gérant

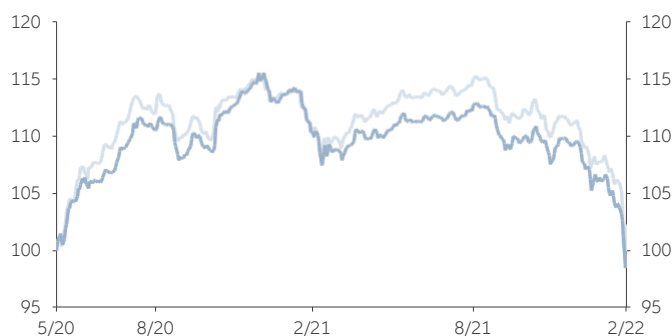
Giulia Pellegrini  
(depuis 1/6/2020)



Richard House  
(depuis 15/5/2019)

## Performance

depuis la création <sup>1</sup>



■ Fonds (valeur de base = 100) ■ Indice de référence (valeur de base = 100)

Performance annuelle (%) <sup>1</sup>

	Fonds	Indice de référence
7/5/2020 - 28/2/2021	10,32	10,28
28/2/2021 - 28/2/2022	-9,47	-9,40

Historique de performance (%) <sup>1</sup>

	YTD	1M	3M	6M	1A	D.l'orig.	D.l'orig. p.a.	2020	2021
Fonds	-8,80	-5,80	-7,33	-11,36	-9,47	-0,13	-0,07	14,91	-4,70
Indice de réf.	-10,30	-7,31	-9,22	-13,11	-9,40	-0,09	-0,05	15,25	-3,36

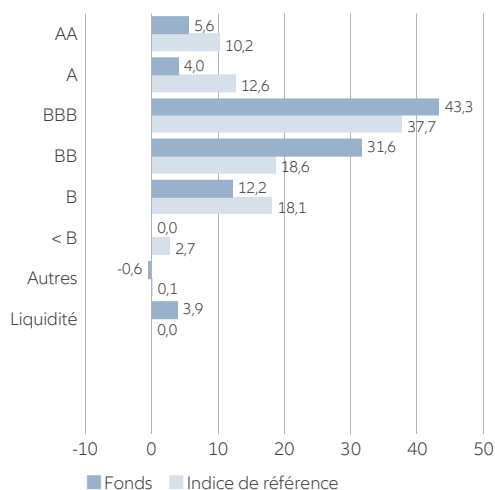
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

## Le fonds en bref

ISIN / N° d'identification du titre (Allemagne, WKN)	LU1992131562 / A2P KJY
Code Bloomberg / Code Reuters	AEBRTH2 LX / ALLIANZGI01
Indice de référence	J.P. MORGAN ESG Emerging Market Bond (EMBI) Global Diversified Total Return (hedged into EUR)
EU SFDR Category <sup>2</sup>	Article 8
Société de gestion	Allianz Global Investors GmbH
Gestionnaire de fonds	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH, UK BRANCH#ALLIANZ GLOBAL INVESTORS U.S. LLC
Banque dépositaire	State Street Bank International GmbH - Luxembourg branch
Date de lancement	7/5/2020
Actifs sous gestion	81,75 millions EUR
Actifs nets de la part	0,04 millions EUR
Clôture de l'exercice	30/9/
Autorisation de commercialisation	CH, CL, DE, FR, GB, HK, LU, MO, SE, SG

### Structure du fonds <sup>3</sup>

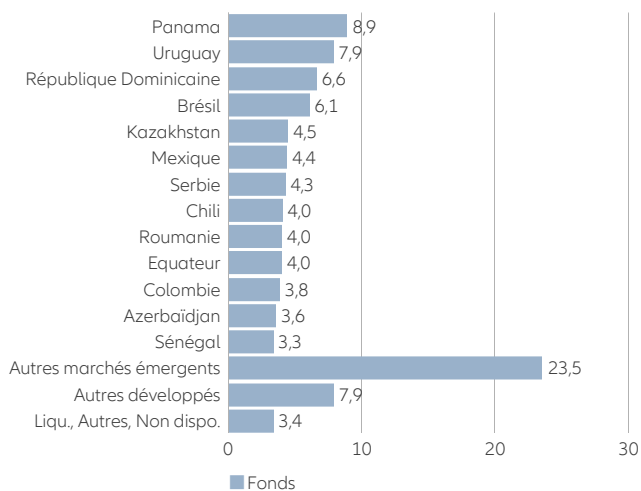
par notations financières en % (en fonction de la valeur sur le marché) <sup>4</sup>



10 principales lignes du fonds (%)

REPUBLIC OF PANAMA FIX 3.160% 23.01.2030	7,06
REPUBLICA ORIENT URUGUAY FIX 4.375% 23.01.2031	6,55
FED REPUBLIC OF BRAZIL FIX 3.875% 12.06.2030	6,06
REPUBLIC OF KAZAKHSTAN REGS FIX 4.875% 14.10.2044	4,45
DOMINICAN REPUBLIC REGS FIX 4.500% 30.01.2030	4,26
REPUBLIC OF AZERBAIJAN REGS FIX 3.500% 01.09.2032	3,56
REPUBLIC OF SENEGAL REGS FIX 6.250% 23.05.2033	3,35
REPUBLIC OF SERBIA REGS FIX 1.500% 26.06.2029	3,10
REPUBLIC OF ECUADOR REGS STEP 1.000% 31.07.2035	2,86
BENIN INTL GOV BOND REGS FIX 4.950% 22.01.2035	2,84
<b>Total</b>	<b>44,09</b>

par pays/répartition géographique en % (en fonction de la valeur sur le marché)



### Structure des coûts

Commission forfaitaire en % p.a. <sup>5</sup>	actuellement 0,79 (max. 1,08)
TFE en % <sup>6</sup>	0,84

### Chiffres-clé du portefeuille

Maturité effective (%)	8,21
Rendement nominal moyen (%)	4,37
Rendement actuariel le plus défavorable (%) <sup>7</sup>	5,50
Rating moyen	BBB-

## Opportunités

- + Paiement courant des intérêts sur les obligations, possibilité de plus-values en cas de baisse des rendements du marché
- + Potentiel de rendement supérieur à la moyenne des obligations des marchés émergents
- + Investissements spécifiques dans des obligations associées à des pratiques commerciales durables (ISR)
- + Forte diversification au travers de nombreux titres individuels
- + Possibilité de rendements supplémentaires grâce à l'analyse des titres et la gestion active
- + Possibilité de gains de change dans les catégories de parts non couvertes dans la devise de l'investisseur

## Risques

- Fluctuation des taux d'intérêt, baisse des cours des obligations en cas d'augmentation des taux.
- Risques de volatilité, de marchés illiquides et de perte en capital supérieurs à ceux inhérents aux obligations d'État de premier ordre, la volatilité du prix des parts du fonds pouvant en être fortement accrue.
- Sous-performance possible des obligations associées à des pratiques commerciales durables (ISR)
- Participation limitée au potentiel des titres individuels
- Absence de garantie de réussite en matière d'analyse des titres et de gestion active
- Possibilité de pertes de change dans les catégories de parts non couvertes dans la devise de l'investisseur

## EXCLUSIVEMENT DESTINÉ AUX DISTRIBUTEURS DE FONDS ET AUX INVESTISSEURS PROFESSIONNELS

- 1) Les performances sont calculées sur la base de la valeur de l'actif net par action (à l'exclusion de toute commission, dividendes réinvestis). Le mode de calcul est conforme à la méthodologie recommandée par le Bundesverband Investment und Asset Management e.V. (BVI), à savoir l'association allemande de l'industrie de la gestion d'actifs et de patrimoine.
- 2) SFDR: règlement de l'UE sur la divulgation des informations financières durables. Information exacte au moment de la publication.
- 3) Les présentes données sont fournies à titre informatif uniquement et ne sauraient constituer des indications quant à l'allocation future.
- 4) La ventilation se fonde sur la meilleure notation disponible pour chaque titre. Les données publiées par le fournisseur d'indice reposent sur des notations moyennes et peuvent être différentes.
- 5) La commission forfaitaire englobe la commission de gestion, la commission d'administration et les frais de distribution prélevés jusqu'ici. Elle peut éventuellement donner lieu au paiement par la société de gestion d'une commission de distribution au profit du distributeur.
- 6) TFE (total des frais sur encours): charges totales (hors frais de transaction) subies par le fonds au cours du dernier exercice fiscal. TFE applicable aux fonds de fonds: les frais imputés au fonds (hors frais de transaction). Dans la mesure où le fonds a détenu des parts d'autres fonds au cours de l'exercice fiscal (les « fonds cibles »), d'autres frais sont susceptibles de s'imputer au niveau des fonds cibles.
- 7) Représente le rendement potentiel le plus faible qu'un investisseur pourrait obtenir en théorie sur l'obligation jusqu'à l'échéance si elle est achetée au cours actuel (hors défaut de l'émetteur). Le rendement actuariel le plus défavorable (yield to worst) est déterminé à partir des hypothèses les plus pessimistes, en calculant les rendements qui seraient obtenus si les clauses de ces hypothèses, telles que le remboursement, le rachat anticipé ou l'amortissement échelonné, sont utilisées par l'émetteur (hors défaut). Il est considéré que les obligations sont conservées jusqu'à l'échéance et les intérêts perçus sont réinvestis aux mêmes conditions. Le calcul a lieu avant prise en compte des opérations de couverture de change. Le rendement actuariel le plus défavorable est une caractéristique du portefeuille. Il ne correspond pas au revenu réel du fonds. Les frais facturés au fonds ne sont pas pris en compte. Le rendement actuariel le plus défavorable ne peut donc pas être considéré comme un indicateur fiable des performances futures d'un fonds obligataire. Les prévisions ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

## Disclaimer

Tout investissement comporte des risques. La valeur et le revenu d'un investissement peuvent diminuer aussi bien qu'augmenter et l'investisseur n'est dès lors pas assuré de récupérer le capital investi. L'investissement dans des instruments dit « fixed income » peuvent exposer l'investisseur à divers risques liés à la solvabilité, aux taux d'intérêt, à la liquidité ainsi qu'à une flexibilité restreinte. L'environnement économique changeant, les conditions de marchés peuvent affecter ces risques et impacter la valeur de votre investissement. En période de hausse des taux d'intérêt nominaux, la valeur des instruments dits de « fixed income » (incluant les positions concernant les instruments à revenu fixe à court terme) devraient diminuer. A l'inverse, durant les périodes de baisse des taux d'intérêt, la valeur de ces instruments devraient augmenter. Le risque de liquidité peut retarder les rachats et retraits. Allianz Emerging Markets SRI Bond est un compartiment de la SICAV Allianz Global Investors Fund, une société d'investissement à capital variable régie par les lois de Luxembourg. La valeur des actions libellés dans une devise différente de la devise de base peut être soumise à une volatilité accrue. Cette dernière peut varier selon les différentes catégories d'actions présentes dans le compartiment et pourrait être plus élevée. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Si la devise dans laquelle les performances passées sont présentées n'est pas la devise du pays dans lequel l'investisseur réside, l'investisseur doit savoir que, du fait des fluctuations de taux de change entre les devises, les performances présentées peuvent être inférieures ou supérieures une fois converties dans la devise locale de l'investisseur. La présente communication est exclusivement réservée à des fins d'information et ne constitue pas une offre de vente ou de souscription, ni la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Les fonds et les instruments mentionnés ici peuvent ne pas être proposés à la commercialisation dans toutes les juridictions ou pour certaines catégories d'investisseurs. Cette communication peut être diffusée dans les limites de la législation applicable et n'est en particulier pas disponible pour les citoyens et/ou résidents des États-Unis d'Amérique. Les opportunités d'investissement décrites ne prennent pas en compte les objectifs spécifiques d'investissement, la situation financière, les connaissances, l'expérience, ni les besoins spécifiques d'une personne

individuelle et ne sont pas garanties. La société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à réglementation applicable en matière de dé-notification. Les avis et opinions exprimés dans la présente communication reflètent le jugement de la société de gestion à la date de publication et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment et sans préavis. Certaines des données fournies dans le présent document proviennent de diverses sources et sont réputées correctes et fiables à la date de publication. Les conditions de toute offre ou contrat sous-jacent, passé, présent ou à venir, sont celles qui prévalent. Afin d'obtenir une copie gratuite du prospectus, des statuts de la société ou de règlements, de la valeur liquidative quotidienne des fonds, des derniers rapports annuels et semestriels et du document d'information clé pour l'investisseur (DIC) en Français, veuillez contacter la société de gestion Allianz Global Investors GmbH au pays de domicile du compartiment au Luxembourg ou la société de gestion par email ou regulatory.allianzgi.com ou par voie postale à l'adresse indiquée ci-dessous. Merci de lire attentivement ces documents, les seuls ayant effet à l'égard des tiers, avant d'investir. Ceci est une communication publicitaire éditée par Allianz Global Investors GmbH, www.allianzgi.com, une société à responsabilité limitée enregistrée en Allemagne, dont le siège social se situe Bockenheimer Landstrasse 42-44, 60323 Francfort/M, enregistrée au tribunal local de Francfort/M sous le numéro HRB 9340 et agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (www.bafin.de). Le Résumé des droits des investisseurs est disponible en anglais, français, allemand, italien et espagnol sur <https://regulatory.allianzgi.com/en/investors-rights>. Allianz Global Investors GmbH a constitué une succursale en France, Allianz Global Investors GmbH, Succursale Française, www.allianzgi.fr, partiellement soumise à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org). La reproduction, publication ou transmission du contenu, sous quelque forme que ce soit, est interdite; excepté dans les cas d'autorisation expresse d'Allianz Global Investors GmbH.